

## Règlement intérieur de l'auto école le Rond-point de Rennes

- L'usage des téléphones portables est interdit dans les salles de cours et doivent être éteints avant d'y accéder, il en est de même pendant les examens
- Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.
- Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.  
Nous vous demandons de vous manifester dans les plus brefs délais dès que vous recevez votre convocation au permis de conduire sous peine de vous la faire annuler, car cela nécessite toute une logistique.

## Fonctionnement de l'établissement :

- Toute leçon non décommandée 48 h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf en cas de force majeure dûment justifiée.
- Les comptes clients doivent être soldés 96h avant l'examen pratique ou la fin de formation initiale AAC. En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier.
- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- Une date d'examen pour les épreuves théorique et pratique est attribuée après un examen blanc favorable, et la validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées l'établissement par la plateforme gouvernementale RENDEZ VOUS PERMIS .

- Nous plaçons des heures de conduite sur simulateur pour effectuer l'évaluation de départ et les premières heures de conduite , ceci est nécessaire au bon fonctionnement de notre formation et doivent être comprises et acceptées
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- L'établissement a, vis à vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.
- Nous ne sommes en aucun cas responsable de la plateforme RENDEZ VOUS PERMIS qui génère vos places d'examens en cas de dysfonctionnement ou d'inspecteurs en arrêt maladie.
- Certaines personnes se sont montrées agressives et désagréables suite à l'annulation de leur examen par l'administration, nous ne pouvons acceptés d'être pris pour cible alors que nous ne sommes qu'un faible maillon de ce système UBUESQUE.

## La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.
- Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage. A défaut, l'enseignant pourra accompagner le candidat sur le temps de la leçon pour récupérer son livret dans un périmètre raisonnable; Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.
- Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.
- Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30-35 minutes dont 20-25 minutes de conduite effective. Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer 1 manœuvre , et répondre à 3 questions relatives aux vérifications intérieures et extérieures du véhicule portant sur la sécurité routière (questions mécaniques et secourismes)

Signature de l'élève,

La Direction,